



ibsa
perspective .brussels 
institut bruxellois de statistique et d'analyse

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°44 – PRINTEMPS 2026

SEMESTRIEL

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Auteurs

Bram DE LANGE, Mattéo GODIN et Mathilde POURTOIS

Comité scientifique

Sabrine, CIPRIANO, Dries CUYVERS, Amynah GANGJI, Virginie MAGHE, Pierre-François MICHIELS et Toon VERMEIR

Coordination scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid ROMAIN

COUVERTURE

Concerto – Communication Agency

Photographie : @ Batin BALTALILAR

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

ARTOOS GROUP

TRADUCTION

Traduit du néerlandais vers le français par le SPRB

Relecture : Virginie MAGHE

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid ROMAIN, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

ibsa@perspective.brussels - <http://ibsa.brussels>

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°44 – Printemps 2026

SEMESTRIEL



TABLE DES MATIÈRES

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE	7
1. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE	9
1.1 En 2025, l'économie mondiale a une nouvelle fois fait preuve de résilience	9
1.2 La zone euro et la Belgique ont également fait preuve de résilience	10
1.3 Les prévisions économiques se sont détériorées	12
1.4 La situation au Moyen-Orient constitue le principal risque	13
2. CONJONCTURE À BRUXELLES	15
2.1 Évolution récente de l'activité économique marchande	15
2.2 Analyse sectorielle de l'activité marchande	17
2.3 Emploi et chômage	21
GLOSSAIRE	27
RÉFÉRENCES	29
LISTE DES TABLEAUX	30
LISTE DES GRAPHIQUES	30

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du **19 mai 2026**, sauf mention contraire.

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE

L'économie mondiale a progressé en 2025 au même rythme que l'année précédente (+ 3,3 %). Elle a une nouvelle fois fait preuve de résilience au cours d'une année marquée par un durcissement important de **la politique tarifaire américaine** (hausse des droits à l'importation), **des investissements massifs dans les technologies et infrastructures liées à l'IA**, ainsi que par une **incertitude géopolitique** alimentée par une politique commerciale américaine imprévisible et des conflits armés. **L'économie de la zone euro a enregistré une croissance de 1,4 %.** L'augmentation de la consommation des ménages, des investissements des entreprises et des exportations (notamment au premier trimestre) explique cette croissance. Dans le même temps, **l'inflation** a continué de reculer pour se rapprocher de l'objectif de 2 % fixé par la BCE.

La croissance économique en Belgique s'est établie à 1 % en 2025, un niveau très proche de celui de l'année précédente (1,1 %). Cette croissance a été principalement portée par la consommation des ménages et des différentes administrations publiques. La menace de hausses des droits de douane américains a incité les entreprises belges à exporter davantage et à constituer des stocks au cours du premier semestre. Le secteur de la **construction non résidentielle** a affiché une forte croissance (+ 4 %), les **services** ont progressé de manière soutenue (+ 1 %), tandis que **l'industrie** est restée stable. Le conflit en cours entre les États-Unis, Israël et l'Iran a entraîné de graves perturbations de l'approvisionnement ainsi qu'une hausse des prix du pétrole, du gaz et d'autres matières premières. Ces perturbations risquent d'affecter lourdement l'inflation mondiale et la croissance économique. **À la date de rédaction, une croissance économique de 1,1 % est prévue pour la zone euro et de 0,6 % pour la Belgique en 2026.** La croissance économique pourrait être revue à la baisse au fil de l'année. L'ampleur de cette situation dépendra principalement de la durée, de l'intensité et des dommages du conflit au Moyen-Orient. **L'incertitude** à cet égard demeure très élevée.

Au niveau bruxellois, malgré un début d'année 2025 marqué par un contexte politique international particulièrement instable, le secteur marchand bruxellois a enregistré une légère croissance en 2025. Sur l'ensemble de l'année, **la valeur de la production marchande a progressé de 0,4 %.** Cette hausse est supérieure à celle observée en 2024, mais reste inférieure aux performances de 2023 et 2022. Avec une progression de 6 % sur un an, **le secteur de la construction constitue le principal moteur de la croissance en 2025.** Cette reprise concerne à la fois la construction de bâtiments et la promotion immobilière (+ 10 %), ainsi que les travaux de construction spécialisés (+ 4 %).

L'activité de **l'industrie manufacturière** n'a reculé que légèrement (- 1 %), malgré l'impact de la cessation des dernières activités de l'usine Audi à Forest en février 2025 (le site ayant déjà fortement réduit ses activités en 2024). Le repli de la construction automobile a été en partie compensé

par une hausse de l'activité dans les secteurs pharmaceutique, alimentaire et de la fabrication d'équipements électriques.

Du côté des services, **les services à la production, destinés aux entreprises, marquent le pas.** Les activités des sièges sociaux et du conseil en gestion ont reculé de 7 % sur un an, après plusieurs années de croissance. Les activités juridiques et comptables ont, quant à elles, résisté en se maintenant à leur niveau de l'année précédente, tout en affichant une hausse de 28 % depuis 2019, confirmant l'attractivité durable de Bruxelles pour ces professions. **Les branches de l'information et de la communication traversent une phase de mutation profonde, rendant incertain le positionnement futur de la Région bruxelloise.** Après plusieurs années de croissance soutenue, **les activités de programmation, de conseil et autres services informatiques reculent de 2 % sur un an.** Le secteur audiovisuel est encore davantage sous pression : la production de films, de vidéos et de programmes télévisés diminue de 1 % sur un an, accumulant une baisse de 17 % depuis 2019. La programmation et la diffusion radio-télévisées enregistrent, quant à elles, une chute marquée de 15 % sur un an.

Les services destinés aux particuliers restent globalement stables. Parmi les évolutions positives, le **secteur de l'hébergement se distingue avec une hausse de 10 % sur un an**, soutenue par les investissements importants réalisés en 2023 et 2024. La restauration enregistre une progression plus modérée, de l'ordre de 1 %. En revanche, plusieurs branches sont en recul : **les activités sportives, récréatives et de loisirs diminuent de 1 % sur un an, tandis que les activités créatives, artistiques et de spectacle enregistrent une baisse plus marquée de 2 %.** Enfin, le commerce de détail se stabilise (+ 1 %), mais reste nettement inférieur à son niveau de 2019 (- 10 %).

L'activité marchande bruxelloise devrait faire face à un contexte éprouvant en 2026. Alors que la confiance des entrepreneurs et des ménages s'était redressée en 2025, les premiers indicateurs pour 2026 sont nettement moins favorables. La poursuite des tensions au Moyen-Orient devrait en effet contribuer à renchérir les coûts de l'énergie, à perturber les chaînes d'approvisionnement et à détériorer les perspectives de la demande globale.

Malgré la légère croissance de l'activité marchande bruxelloise en 2025, la situation sur **le marché du travail s'est détériorée au cours de l'année. Le nombre de salariés bruxellois recule tout au long de l'année 2025.** Si cette baisse de l'emploi salarié est remarquable par sa durée, son ampleur reste limitée. Le nombre moyen de salariés bruxellois en 2025 est inférieur à celui de 2024, mais demeure supérieur à celui de 2023. **Le volume de travail des salariés bruxellois s'est également contracté tout au long de l'année 2025**, et la baisse est légèrement plus marquée que celle du nombre de salariés. Le nombre de salariés et le volume de travail baissent

également au niveau national, mais dans une bien moindre mesure. **Le nombre de salariés bruxellois a donc davantage baissé que le nombre de salariés au niveau national en 2025.** Cette évolution contraste avec la tendance observée au cours des trois années précédentes.

Les indicateurs plus récents indiquent également une situation peu favorable sur le marché du travail. En début d'année 2026, **le travail intérimaire atteint à Bruxelles un niveau particulièrement bas d'un point de vue historique.** De plus, en mars 2026, **les intentions d'embauche des entreprises se situent en dessous de leur moyenne de long terme** dans les trois secteurs observés (industrie, commerce et services aux entreprises).

Parallèlement, **le nombre de demandeurs d'emploi bruxellois inscrits chez Actiris continue d'augmenter, et cette hausse s'accélère depuis la fin de l'année 2025.** Le début de l'année 2026 est marqué par la réforme des allocations de chômage. À ce stade, compte tenu du recul temporel limité et du mode de comptabilisation des inscrits chez Actiris, ses effets sur l'évolution du nombre total de demandeurs d'emploi ne peuvent pas encore être mesurés. Les premiers effets observables de la réforme se manifestent essentiellement par des changements de catégories administratives. En mars 2026, on observe **un recul remarquable du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant d'allocations de chômage ainsi qu'une progression soutenue du nombre d'inscrits usagers du CPAS.**

1. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

1.1 EN 2025, L'ÉCONOMIE MONDIALE A UNE NOUVELLE FOIS FAIT PREUVE DE RÉSILIENCE

En 2025, l'activité économique mondiale (voir glossaire) a progressé de 3,3 % (voir graphique 1). Elle a ainsi pu maintenir le même rythme qu'en 2024. Au cours d'une année marquée par la hausse et l'extension des droits de douane américains existants, une incertitude géopolitique accrue et des investissements massifs dans l'IA, l'économie mondiale s'est montrée étonnamment résiliente.

Les droits de douane américains, l'incertitude géopolitique accrue et l'IA ont été les déterminants dans l'évolution de l'activité économique mondiale

En 2025, trois facteurs ont joué un rôle déterminant dans l'évolution du climat économique² :

› **Droits de douane américains** : quelques jours après son entrée en fonction, l'administration Trump a déclaré qu'elle allait augmenter les droits de douane existants et élargir leur champ d'application afin de protéger l'économie américaine. Alors que le gouvernement visait initialement le Canada, la Chine et le Mexique par le biais de droits de douane, des mesures commerciales plus larges sont rapidement entrées en vigueur à l'échelle mondiale. Le 2 avril 2025, dit « **Liberation Day** », une véritable onde de choc a secoué l'économie mondiale en raison de l'imposition de droits de douane spécifiques par pays.

› **Incertitude accrue** : la **politique commerciale volatile** du gouvernement américain, marquée par de fréquentes modifications des droits de douane, ainsi que les **contre-mesures chinoises** (notamment des restrictions à l'exportation) ont alimenté les craintes d'une guerre commerciale mondiale. Dans le même temps, le déclenchement d'une « guerre des douze jours » entre Israël et l'Iran a exacerbé l'incertitude économique, dans un contexte mondial déjà marqué par des tensions géopolitiques structurelles (notamment à Gaza et en Ukraine).

› **Investissements dans l'IA** : des investissements massifs dans les technologies et les infrastructures d'IA ont stimulé la croissance économique mondiale, en particulier aux États-Unis et en Asie, où opèrent des acteurs majeurs dans ces domaines³.

L'impact des droits de douane et de l'incertitude est finalement resté limité et a été largement compensé par les effets bénéfiques des investissements massifs dans l'IA. Le commerce international mondial a continué de croître au cours de l'année écoulée, mais les flux commerciaux se sont déplacés : de nouveaux partenariats ont émergé, marquant un relatif éloignement des États-Unis, tandis que les exportations chinoises vers l'Union européenne ont augmenté⁴. Les accords commerciaux conclus au cours de l'année ont entraîné une baisse des droits de douane du « Liberation Day » et ont réduit l'incertitude économique, ce qui a permis de limiter l'impact par rapport aux craintes initiales.

Néanmoins, les droits de douane américains moyens à la fin de 2025 se situaient à un niveau élevé, sans précédent depuis les années 1930⁵. **De même, la brièveté du conflit intense entre Israël et l'Iran a contribué à la diminution de l'incertitude⁶.**

¹ Voir référence FMI (janvier 2026).

² Voir références FMI (juillet 2025) ; FMI (janvier 2026) ; BNB (mars 2026) et OCDE (décembre 2025).

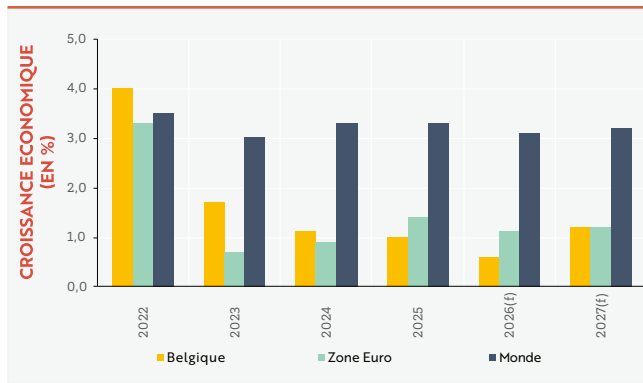
³ Voir références BNB (mars 2026) et OCDE (décembre 2025).

⁴ Voir références OCDE (décembre, 2025) et BNB (mars, 2026).

⁵ Voir référence BNB (mars, 2026).

⁶ Voir référence FMI (juillet 2025).

GRAPHIQUE 1 : Évolution du PIB (en prix constants)



Source : BFP (février, 2026), FMI (octobre, 2023) ; FMI (janvier, 2025), FMI (avril, 2026a), ING (2026), KBC (avril, 2026) et OCDE (mars, 2026).
 Note : (f) : perspectives. Les prévisions pour la Belgique sont basées sur une moyenne des prévisions de plusieurs organismes financiers.

En 2025, la croissance économique a ralenti aux États-Unis, tandis qu'elle s'est maintenue en Chine et s'est accélérée en Inde

Les **États-Unis** ont vu leur activité économique augmenter de 2,1 % en 2025 (+ 2,8 % en 2024). Les nouveaux droits de douane, la forte incertitude politique et la fermeture pendant

43 jours de services publics importants expliquent en grande partie le ralentissement de la croissance économique. Des dépenses très élevées en investissements dans les TIC en 2025 ont apporté une contribution fortement positive à la croissance économique d'environ 1 point de pourcentage (voir glossaire)⁷. La **Chine** et **l'Inde**, les principales économies émergentes (voir glossaire), ont connu une croissance de respectivement 5 % et 7,3 % en 2025. La croissance économique **chinoise** a été principalement soutenue par une forte augmentation des exportations. L'économie **indienne** a bénéficié d'une forte demande intérieure, alimentée par une confiance accrue des ménages et des entreprises⁸.

L'inflation a continué de baisser partout dans le monde, mais est restée supérieure à l'objectif fixé dans de nombreux pays

L'inflation mondiale a reculé à 4,1 % en 2025, contre 5,8 % l'année précédente⁹. Les dépenses élevées liées aux infrastructures d'IA ont fait grimper les prix mondiaux des métaux industriels, entraînant une inflation des biens dans de nombreux pays. Cette inflation des biens a été accentuée aux États-Unis par les droits de douane imposés¹⁰.

1.2 LA ZONE EURO ET LA BELGIQUE ONT ÉGALEMENT FAIT PREUVE DE RÉSILIENCE

La zone euro a connu une croissance de 1,4 % en 2025

L'activité économique dans la zone euro a progressé de 1,4 % (voir graphique 1). Par rapport à 2024, cela représente une augmentation de 0,5 point de pourcentage. La dynamique économique a varié d'un État membre à l'autre. En 2025, **l'Espagne** a de nouveau enregistré la plus forte croissance économique parmi les principales économies de la zone euro, avec 2,9 % (+ 3,1 % en 2024). Cette croissance s'explique principalement par le tourisme. Après deux années de contraction économique, l'économie **allemande** a renoué avec la croissance, même si celle-ci est restée très modeste.

En 2025, la principale économie de la zone euro a progressé de 0,2 % (contraction de - 0,5 % en 2024). L'économie allemande reste confrontée à des **problèmes structurels**, qui continuent également de peser dans une certaine mesure sur l'économie globale de la zone euro : coûts énergétiques élevés, incertitudes géopolitiques, concurrence des importations chinoises bon marché et un niveau d'investissements insuffisant¹¹.

⁷ Voir références FMI (octobre 2025) ; FMI (janvier 2026) ; BNB (mars 2026) et OCDE (décembre 2025).

⁸ Voir références FMI (janvier, 2026) et BNB (mars, 2026).

⁹ Voir référence FMI (janvier, 2026).

¹⁰ Voir références FMI (janvier, 2026) et BNB (mars, 2026).

¹¹ Voir références FMI (janvier, 2026) et BNB (mars, 2026).

La consommation a été le moteur de la croissance économique dans la zone euro

Les principales contributions à la croissance de la zone euro en 2025 ont été la consommation des ménages et celle des administrations publiques. Par ailleurs, une forte contribution a également été enregistrée au niveau des investissements d'exploitation et de la constitution de stocks. L'incertitude liée aux droits de douane américains a incité les entreprises européennes à adopter une politique plus prudente et à constituer des stocks de matières premières¹². Ce facteur a surtout joué un rôle important au deuxième trimestre 2025, lorsque la politique commerciale américaine a été mise en œuvre à l'échelle mondiale. En matière de commerce international, deux tendances ont marqué l'année écoulée pour la zone euro :

- Les **exportations** de la zone euro ont connu une forte croissance au premier trimestre, en anticipation de l'introduction des droits de douane. Par la suite, au cours des deuxième et troisième trimestres, cette croissance a été pratiquement neutralisée par la faiblesse de la demande internationale¹³ ;
- Les **importations** ont connu une forte augmentation en 2025. Sous l'impulsion de l'introduction des droits de douane américains, les flux commerciaux internationaux ont commencé à se détourner des États-Unis. Il est à noter que les importations en provenance de Chine vers la zone euro ont fortement augmenté en 2025, suscitant l'inquiétude des décideurs politiques européens¹⁴.

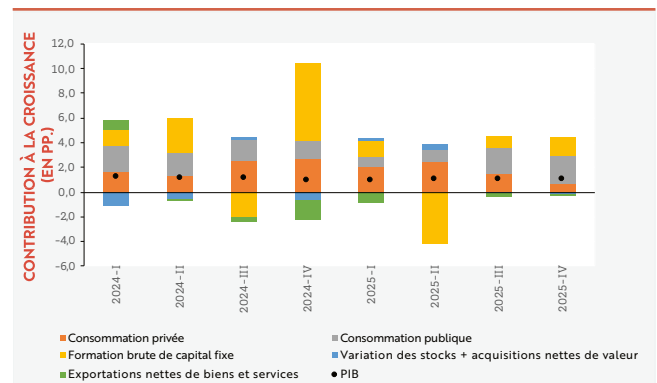
Les droits de douane ont stimulé la production industrielle pendant une courte période

La forte croissance des exportations au premier trimestre 2025 a profité à la **production industrielle** dans la zone euro. En raison de la forte constitution de stocks, cette tendance s'est poursuivie au deuxième trimestre, avant de s'affaiblir à nouveau au second semestre. Le **secteur des services a connu une année faste**. La croissance a surtout été enregistrée dans les **services aux entreprises**. En effet, il s'est avéré que les entreprises ont dépensé davantage en informatique et intégré progressivement l'IA dans leurs activités¹⁵.

L'économie belge a progressé de 1,1 % l'année dernière

L'activité économique dans l'économie belge a progressé de 1,0 % en 2025 (voir graphique 1). Par rapport à l'année précédente, cela représentait un léger recul (+ 1,1 % en 2024)¹⁶. Les **principales contributions** à la croissance émanaient, tout comme en 2024, de la **consommation des ménages** (+ 1,8 %) et des **administrations publiques** (+ 1,4 %). Les **investissements** (des entreprises, des administrations publiques et des ménages) ont enregistré une croissance nulle. Les **investissements d'entreprises** ont progressé de 2,7 %. Un résultat solide, mais inférieur à la moyenne à long terme. **En raison de l'incertitude macroéconomique, les entreprises restent prudentes** quant à leurs nouveaux projets d'investissement et investissent principalement dans l'efficacité énergétique/professionnelle et l'IA. Les **investissements des ménages dans le logement** (constructions neuves et rénovations de logements) ont fortement baissé (- 8,7 %) en 2025, après une année 2024 également faible (- 6,9 %)¹⁷. La forte croissance enregistrée au premier trimestre 2025, due à une contribution importante des exportations, a été remarquable (voir graphique 2).

GRAPHIQUE 2 : Contribution des différentes composantes des dépenses à la croissance trimestrielle du PIB en Belgique



Source : BNB

Note : Croissance économique en glissement annuel (boules noires, voir glossaire). Données corrigées des effets saisonniers et calendaires.

¹² Voir référence BCE (décembre, 2025).

¹³ Voir références BCE (septembre, 2025) ; BCE (février, 2026) et Commission européenne (novembre, 2025).

¹⁴ Voir référence BNB (mars, 2026).

¹⁵ Voir référence BCE (novembre, 2025).

¹⁶ Voir référence BNB (mars, 2026).

¹⁷ Voir référence BNB (mars, 2026).

Les secteurs de la construction et des services ont continué à afficher de bons résultats

Le **secteur de la construction** a enregistré une croissance de 4 % l'année dernière. **Cette croissance fait du secteur de la construction le secteur le plus dynamique en 2025.** Cela peut paraître paradoxal vu la faible performance de la construction résidentielle privée, mais cette croissance est entièrement attribuable aux activités de construction industrielle et spécialisée. Les services ont progressé à un rythme plus modéré de 1 %. Tant les **services** marchands (TIC, professions libérales et activités scientifiques) que les services non marchands ont connu une croissance. Quant à l'**industrie**, elle a **stagné** tout au long de l'année 2025. Cette branche d'activité semble souffrir de **problèmes structurels** : coûts énergétiques élevés et surcapacité. Toutefois, la tendance n'était pas uniforme au sein de l'industrie. L'**industrie de la défense** a bel et bien progressé, mais l'**industrie pharmaceutique**, en tant que branche industrielle majeure, a marqué le pas¹⁸.

La croissance de l'emploi est à l'arrêt en Belgique

L'**emploi intérieur belge** a augmenté de 19 000 personnes au cours de l'année écoulée. Il s'agit d'une légère amélioration

par rapport à l'année précédente (+ 13 700), mais ce chiffre est inférieur de moitié à la moyenne à long terme (1999-2019)¹⁹. De ce fait, le **taux d'emploi** a atteint un niveau de 73,2 %. Seul le **secteur des services** (services non marchands et services marchands) a enregistré une hausse de l'emploi. Dans les secteurs **manufacturier** et la **construction**, le nombre de personnes actives a diminué. Cela a également été le cas pour ce dernier secteur, malgré une hausse de l'activité (voir ci-dessus).

L'inflation dans la zone euro et en Belgique a continué de baisser vers l'objectif de 2 % fixé par la BCE

L'**inflation dans la zone euro** a légèrement reculé au début de l'année 2025, avant de se stabiliser autour de 2 % plus tard dans l'année. La baisse des prix de l'énergie a eu une légère incidence négative sur le taux d'inflation. Les autres composantes (inflation des services, inflation des prix des denrées alimentaires...) ont suivi une tendance similaire à celle de l'inflation globale²⁰. À 3 % (contre 4,3 % auparavant)²¹, l'inflation en Belgique était supérieure à la moyenne de la zone euro. Elle s'expliquait principalement par l'inflation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires²².

1.3 LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES SE SONT DÉTÉRIORÉES

Des prévisions initialement optimistes pour 2026

Les **indicateurs d'activité** au début de l'année 2026 laissent présumer que le rythme de croissance de 2025 se maintiendrait à l'échelle mondiale et pour de nombreuses économies. De plus, mi-février, des nouvelles encourageantes sont venues des États-Unis, où la Cour suprême a invalidé la légalité de certains droits de douane américains. Cela a entraîné une baisse globale de ceux-ci, ce qui a été favorable à l'économie mondiale. **Avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient**, la croissance attendue pour 2026 était de 3,3 % au niveau mondial, 1,3 % dans la zone euro et 1,1 % en Belgique²³.

Le conflit au Moyen-Orient plombe les prévisions économiques...

La campagne militaire lancée par les États-Unis et Israël le 28 février 2026 contre l'Iran a depuis lors **pesé sur les perspectives économiques**. Les attaques contre des infrastructures essentielles et la fermeture du détroit d'Ormuz entraînent une hausse rapide des prix du pétrole et du gaz (voir graphique 3), ce qui ralentit l'économie mondiale. Dans son scénario de base, le FMI prévoit une croissance de 3,1 % pour l'**économie mondiale**. Ceci correspond à une baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à ses projections de janvier 2026. La **zone euro**, fortement dépendante du Moyen-

¹⁸ Voir référence BNB (mars, 2026).

¹⁹ Voir référence BNB (mars, 2026).

²⁰ Voir référence BNB (mars, 2026).

²¹ Mesurée selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), car celui-ci permet la comparaison entre la Belgique et la zone euro.

²² Voir référence BNB (mars, 2026).

²³ Voir références Bureau fédéral du Plan (février, 2026), FMI (janvier, 2026) et FMI (avril, 2026a).

Orient pour ses importations de gaz naturel liquéfié, enregistrerait, selon le nouveau scénario, une croissance de 1,1 %²⁴. Pour la **Belgique**, plusieurs institutions financières ont également abaissé leurs prévisions, à 0,6 % de croissance économique pour 2026 (voir graphique 1)²⁵.

... et fait remonter l'inflation attendue

À la fin de l'année 2025, l'inflation était maîtrisée dans une grande partie du monde et proche de l'objectif des banques centrales (souvent fixé à 2 %). La guerre au Moyen-Orient viendra cependant perturber cette dynamique favorable. En 2026, l'inflation dans la **zone euro** devrait atteindre en moyenne 2,6 %. En **Belgique**, l'inflation devrait également augmenter pour atteindre 3,5 %²⁶.

1.4 LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT CONSTITUE LE PRINCIPAL RISQUE

Les prévisions présentées dans ce chapitre sont toutes soumises à des **incertitudes** et à des **risques** susceptibles de se concrétiser, dont les **principaux** sont les suivants :

› Conflits géopolitiques :

- Au **Moyen-Orient** : la campagne militaire contre l'Iran ne cesse de s'intensifier. Au moment de la rédaction du présent Baromètre, des tentatives sont en cours pour entamer des **négociations**, mais d'un autre côté, des signes d'une **nouvelle escalade** apparaissent : des attaques des rebelles houthis qui menacent de bloquer le golfe d'Aden – un autre nœud maritime important – et un éventuel déploiement de troupes terrestres américaines.
- La guerre entre la **Russie** et l'**Ukraine** est entrée dans sa cinquième année. Une issue n'est pas encore en vue. Les risques et l'impact potentiel sur l'UE restent élevés.

- › **Mesures commerciales américaines** : à l'heure actuelle, un taux minimum mondial de 10 % reste applicable, ce qui est encore très élevé. Des **modifications** et **augmentations** par d'autres moyens légaux sur lesquels la Cour suprême ne s'est pas prononcée ne sont pas à exclure.

L'ampleur de la hausse de l'inflation et de la diminution de la croissance économique dépendra de la durée et de l'intensité du conflit au Moyen-Orient

Au moment de la clôture de la rédaction, l'incertitude plane encore sur l'évolution du conflit géopolitique au Moyen-Orient. Cette incertitude est très élevée, ce qui rend l'élaboration de projections extrêmement difficile. **Certains éléments sont toutefois établis :**

- › **L'approvisionnement mondial en pétrole, GNL, hélium et autres matières premières essentielles est fortement perturbé.** Les prix de ces matières premières sont en hausse, mais restent à des niveaux modestes par rapport à la période post-COVID (voir graphique 3). Ces hausses de prix peuvent néanmoins exercer une forte pression sur les secteurs en aval de la chaîne de production et faire grimper les coûts de production de toutes sortes de biens.
- › **Ces perturbations risquent d'augmenter l'inflation à l'échelle mondiale et de freiner la croissance économique.** L'ampleur de ces effets dépendra de la durée du conflit, d'une éventuelle nouvelle escalade, du degré de dépendance à l'égard de ces matières premières ainsi que de la capacité à rétablir leur production et leur transport. Dans sa publication sur les Perspectives de l'Économie Mondiale, le FMI modélise, outre le **scénario de base** (voir graphique 1), deux scénarios supplémentaires : un scénario défavorable et un scénario **sévère**. La différence entre ces trois scénarios réside dans **l'intensité** et la **durée** des hausses de prix du pétrole, du gaz et de diverses matières

²⁴ Voir références FMI (avril, 2026a) et OCDE (mars, 2026).

²⁵ Voir références ING (2026) et KBC (avril, 2026).

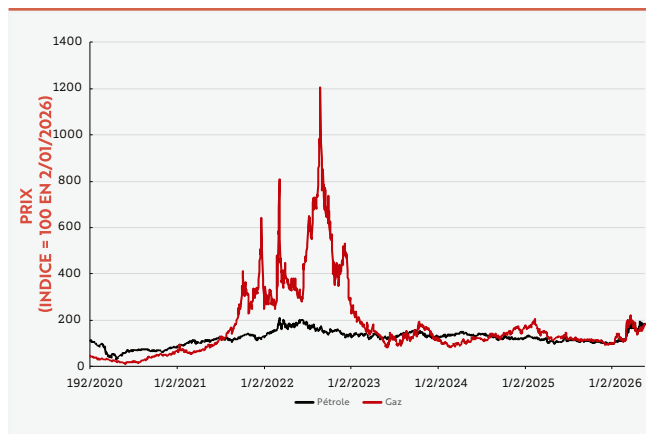
²⁶ Voir références Bureau fédéral du Plan (mai, 2026) et OCDE (mars, 2026).

premières. Dans le scénario **sévère**, les hausses de prix sont les plus marquées et le retour à des niveaux de prix d'avant-guerre prend également plus de temps²⁷ :

- Dans le scénario **défavorable, l'économie mondiale** connaîtrait une croissance de 2,5 % en 2026 ;
- Dans le scénario **sévère**, la croissance mondiale s'établirait à 2 %, un niveau comparable à celui observé lors de périodes telles que la crise du COVID-19 et la crise financière de 2008. Dans ce même scénario **sévère**, la croissance économique de la zone euro ralentirait fortement pour atteindre 0,5 %, tandis que l'inflation augmenterait à 3,9 % en 2026 (contre 2,1 % en 2025).

► **La hausse de l'inflation fait grimper les taux d'intérêt à long terme et exerce ainsi une pression sur les administrations publiques, les entreprises et les ménages qui doivent emprunter de l'argent. Les banques centrales pourraient décider de relever à nouveau leurs principaux taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation. De plus, la hausse de l'inflation a un impact plus important sur les ménages vulnérables et la population des pays émergents. Tout cela accroît l'instabilité mondiale, ce qui pèse sur les perspectives économiques.**

GRAPHIQUE 3 : Évolution des prix du pétrole et du gaz depuis janvier 2020



Source : BNB et Swiss Federal Office of Energy.
 Remarque : les valeurs indiquées sont des indices de prix. Le 2 janvier 2026, le prix du pétrole (Brent) était de 60,75 dollars et celui du gaz (Dutch TTF Natural Gas) de 29,01 euros.

²⁷ Voir références FMI (avril, 2026a) et FMI (avril, 2026b)

2. CONJONCTURE À BRUXELLES

2.1 ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MARCHANDE

Encadré 1 : Périmètre de l'analyse

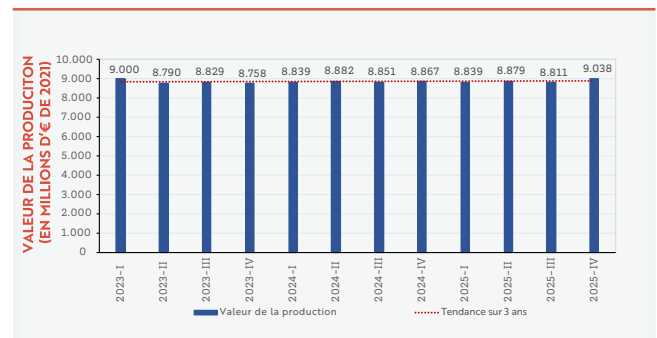
L'analyse récente de l'activité économique bruxelloise repose sur l'exploitation des déclarations TVA. Par conséquent, **seule l'activité des assujettis TVA²⁸ est appréhendée. Ensemble, ces activités marchandes représentent environ 46 % de la valeur ajoutée totale bruxelloise²⁹.** Le choix de ces données s'explique par la nécessité de disposer d'information récente. Les données TVA ne permettent pas de suivre l'évolution de la production du secteur non marchand. Par ailleurs, les activités marchandes non soumises à la TVA, telles que les activités financières, ne sont pas couvertes non plus.

Légère croissance de l'activité de l'activité marchande en 2025

Malgré un début d'année marqué par un contexte politique international particulièrement instable, **le secteur marchand bruxellois a connu une légère croissance en 2025, porté par le secteur de la construction.**

Sur l'ensemble de l'année 2025, **la valeur de la production marchande bruxelloise a progressé de 0,4 %** (en euros constants). Cette hausse est supérieure à celle observée en 2024, mais reste inférieure aux performances de 2023 et 2022.

GRAPHIQUE 4 : Évolution de l'activité du secteur marchand bruxellois



Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

Note : La valeur de la production du secteur de l'énergie et du raffinage n'est pas incluse. La valeur de la production correspond à une estimation de la valeur ajoutée (voir encadré 2). Les valeurs sont corrigées des variations saisonnières.

Encadré 2 : Comment mesurer la valeur de la production de l'activité marchande bruxelloise

L'indicateur de production des activités marchandes exploite les chiffres d'affaires trimestriels des entreprises déclarés à la TVA. L'indicateur est construit selon les étapes suivantes :

- 1. Regroupement sectoriel :** Les chiffres d'affaires trimestriels des entreprises sont classés par secteur (Nacebel à deux chiffres), afin de rassembler les données par catégorie économique homogène.
- 2. Pondération sectorielle :** Les chiffres d'affaires désaisonnalisés sont multipliés par un coefficient sectoriel de création de valeur ajoutée. Ce coefficient reflète les disparités dans la capacité de chaque secteur à générer de la valeur à partir d'un volume de chiffre d'affaires équivalent. Par exemple, les activités commerciales génèrent généralement moins de richesse par euro de chiffre d'affaires que les autres secteurs.

²⁸ Certaines activités marchandes sont exemptées de la TVA. C'est notamment le cas de la plupart des activités financières et d'assurance ou des activités médicales.

²⁹ Estimation sur base des comptes régionaux, pour l'année 2023.

3. Passage en euros constants et désaisonnalisation : La valeur ajoutée estimée en euros courants est déflatée à l'aide des indices de prix à la production propres à chaque secteur, puis corrigée des variations saisonnières, ce qui permet une comparaison trimestrielle de la production.

4. Agrégation : Les valeurs sectorielles pondérées sont agrégées pour mesurer l'évolution de la production totale de l'ensemble des activités marchandes.

$$P_m = \sum_i \frac{CA_i^{SA}}{IPP_i} \times Coef_VA_i$$

Où :

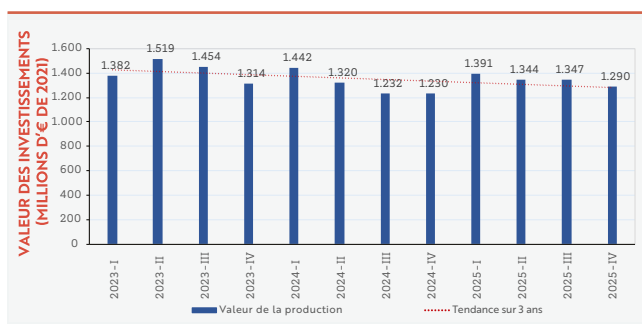
- P_m représente la production trimestrielle en euros constants de l'ensemble des activités marchandes.
- CA_i^{SA} correspond au chiffre d'affaires trimestriel désaisonné du secteur.
- IPP_i est l'indice des prix à la production du secteur, permettant le passage en volume.
- $Coef_VA_i$ est le coefficient sectoriel de création de valeur ajoutée pour le secteur i .

Note méthodologique : Pour la présente édition du baromètre conjoncturel, plusieurs séries utilisées pour l'estimation de la valeur de la production ont fait l'objet d'une mise à jour. C'est notamment le cas des séries de valeur ajoutée issues des comptes régionaux ainsi que des indices de prix à la production des différentes activités marchandes. Ces révisions peuvent entraîner des écarts avec les chiffres publiés dans les éditions précédentes.

Redressement des investissements

En 2025, les investissements du secteur marchand bruxellois ont sensiblement augmenté (+ 2,8 % par rapport à 2024, en euros constants). Le renforcement des investissements sur la période concerne principalement les services à la production, en particulier les activités de location et de transport terrestre.

GRAPHIQUE 5 : Évolution des investissements des activités marchandes bruxelloises



Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), calculs IBSA.
 Note : Les investissements du secteur de l'énergie et du raffinage ne sont pas inclus. Les valeurs présentés sont corrigés des variations saisonnières.

La confiance des entrepreneurs et des ménages pourrait chuter en 2026

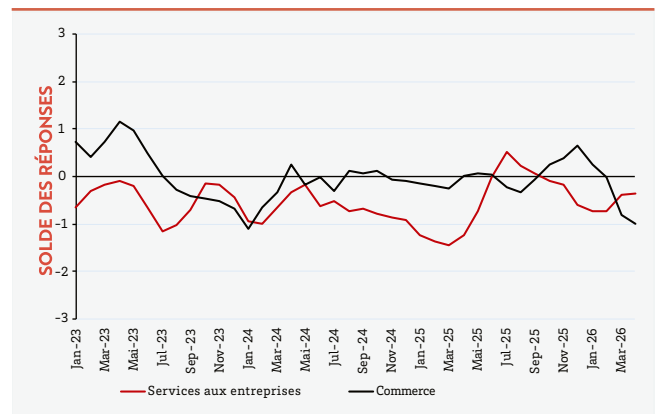
Reprise éphémère du moral des entrepreneurs en 2025

En 2025, le climat de confiance des entrepreneurs bruxellois s'est temporairement redressé par rapport à 2024. Cette amélioration passagère, favorisée notamment par le reflux de l'inflation, a concerné à la fois les services aux entreprises et le commerce (voir graphique 6).

Les perspectives pour l'activité marchande bruxelloise en 2026 apparaissent moins favorables. Les dernières données relatives à la confiance des entrepreneurs font état d'une nette détérioration. La poursuite de la guerre au Moyen-Orient contribue en effet à renchérir les coûts de l'énergie, à perturber les chaînes d'approvisionnement et à détériorer les perspectives de la demande globale.

Dans le reste de la Belgique, la dynamique de la confiance des entrepreneurs en 2025 et 2026 est similaire.

GRAPHIQUE 6 : Confiance des entrepreneurs dans les services aux entreprises et le commerce



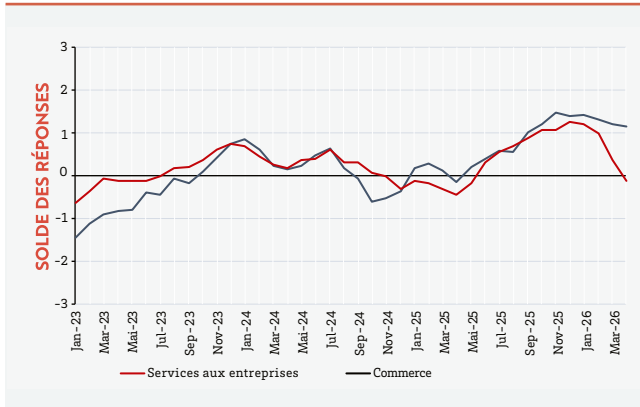
Source : BNB (avril 2026), calculs IBSA
 Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Progression de la confiance des ménages bruxellois en 2025

En 2025, la confiance des ménages bruxellois s'est améliorée, soutenue par le repli de l'inflation et la révision à la baisse des anticipations de chômage (voir section 2.3). L'indicateur de confiance avait toutefois enregistré un recul temporaire en avril, lié aux annonces sur les droits de douane (voir section 1.1), avant de reprendre sa progression pour atteindre un niveau particulièrement élevé en fin d'année (voir graphique 7).

En 2026, les risques d'une nouvelle crise énergétique liés aux conflits au Moyen-Orient pèseront à nouveau sur la confiance des ménages, faisant craindre une dégradation marquée. Pour rappel, lors de la crise énergétique de 2022, la confiance des ménages avait atteint un niveau historiquement bas, poussant notamment ces derniers à reporter leurs achats importants.

GRAPHIQUE 7 : Confiance des consommateurs



Source : BNB (avril 2026), calculs IBSA

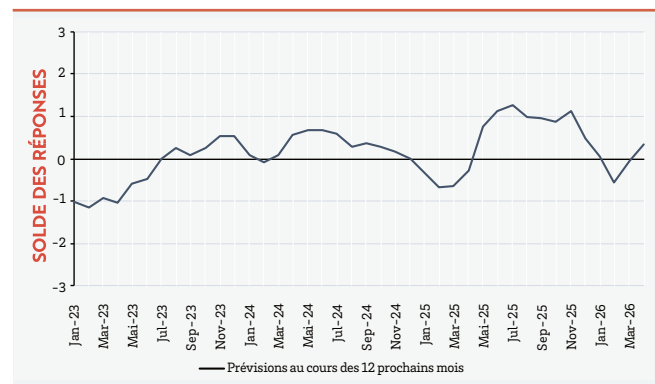
Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Reprise temporaire des achats importants

En 2025, le regain de confiance des consommateurs s'est d'abord accompagné d'une forte hausse des intentions d'achats importants des ménages bruxellois (voir graphique 8). Cette dynamique positive s'est toutefois infléchie dès la fin de l'année. Au début de 2026, les Bruxellois semblent à nouveau enclins à reporter leurs achats conséquents.

En période de crise énergétique et inflationniste, la perte de pouvoir d'achat (voir glossaire) influence directement les décisions d'achats importants des ménages. Il est dès lors probable que cet indicateur se dégrade encore en 2026.

GRAPHIQUE 8 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête



Source : BNB (avril 2026), calculs IBSA.

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

2.2 ANALYSE SECTORIELLE DE L'ACTIVITÉ MARCHANDE

L'activité de l'industrie manufacturière se maintient en 2025

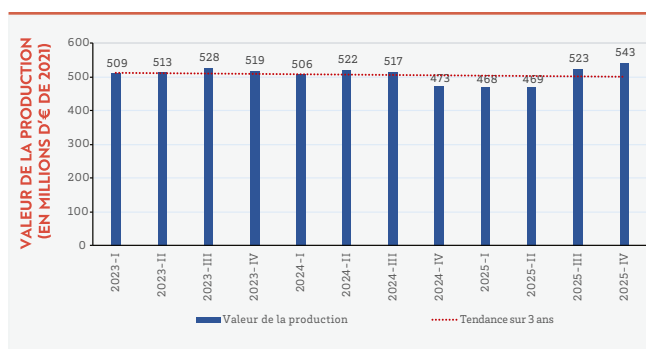
En 2025, l'industrie manufacturière représente un peu plus de 5 % de l'économie marchande bruxelloise, contre 22 % en Flandre et 28 % en Wallonie. Par ailleurs, une part significative de la valeur ajoutée générée par les acteurs bruxellois de ce secteur correspond en réalité à des fonctions de support administratif au service des industries flamande et wallonne.

En 2025, la valeur de la production du secteur manufacturier bruxellois a diminué d'environ 1 % sur un an. Cette baisse résulte principalement de l'effondrement de l'activité de la branche construction et assemblage de véhicules automobiles (-80 %), suite à la fermeture définitive de l'usine Audi à Forest le 28 février 2025. Le départ du constructeur prive l'industrie manufacturière bruxelloise d'environ un cinquième de sa valeur ajoutée et de ses emplois.

Contrairement à la construction automobile, plusieurs branches industrielles bruxelloises se sont renforcées en 2025. C'est notamment le cas :

- » de l'industrie pharmaceutique, dont la production a augmenté de 28 % sur un an ;
- » des industries alimentaires, dont les activités ont progressé de 14 %. Cette progression s'explique notamment par la croissance de l'industrie du chocolat ;
- » de la fabrication d'équipements électriques, dont la valeur de la production a progressé de 71 % sur un an. Cette performance est portée notamment par la fabrication de matériel de distribution et de commande électrique ainsi que par la fabrication de piles et d'accumulateurs électriques. Cette forte croissance doit toutefois être relativisée : la branche ne représente encore que 2 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière bruxelloise en 2025.

GRAPHIQUE 9 : Évolution de l'activité de l'industrie manufacturière bruxelloise



Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Note : La valeur de la production correspond à une estimation de la valeur ajoutée sur base du chiffre d'affaires des secteurs d'activités (voir encadré 2).

TABLEAU 1 : Évolution de la production par branche industrielle en Région bruxelloise

Principales branches de l'industrie	Évolution 2024 – 2025	Évolution 2019 – 2025
Construction et assemblage de véhicules automobile	- 80 %	- 91 %
Fabrication d'équipements électriques	71 %	223 %
Industrie pharmaceutique	28 %	65 %
Industries alimentaires	14 %	- 37 %
Ensemble de l'industrie manufacturière	- 1 %	- 23 %

Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA. Note : La valeur de la production correspond à une estimation de la valeur ajoutée sur base du chiffre d'affaires des secteurs d'activités.

Rebond du secteur de la construction en 2025

La valeur de la production du secteur de la construction compte pour près de 5 % de l'ensemble de l'économie marchande bruxelloise. Dans le reste de la Belgique, son poids est deux fois plus important.

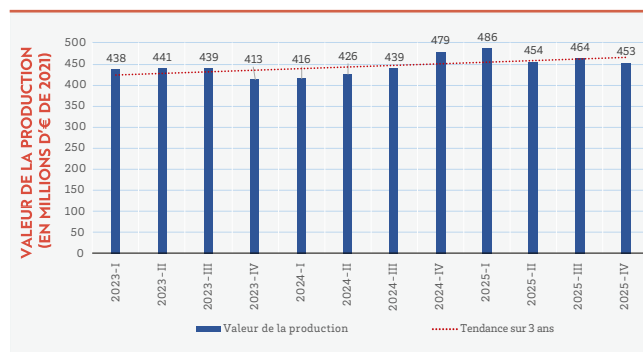
Le secteur de la construction bruxellois évolue depuis plusieurs années dans un contexte difficile. La flambée des prix de l'énergie et des matériaux de construction, amorcée en 2022, a aggravé les fragilités héritées de la crise sanitaire. La hausse des coûts, conjuguée à un durcissement des conditions de financement, pèse durablement sur la demande et freine les projets de construction et de rénovation.

Malgré ce contexte défavorable, l'année 2025 a marqué une certaine embellie pour le secteur. Un rebond de la construction en Région bruxelloise est en effet observé depuis la fin de 2024. Dans son ensemble, le secteur a enregistré une croissance de 6 % en 2025.

Cette reprise concerne tant la construction de bâtiments et la promotion immobilière (+ 10 %) que les travaux de construction spécialisés (+ 4 %). En revanche, l'activité du génie civil recule (- 8 %), notamment en raison de l'achèvement du cycle de construction des réseaux de télécommunications, lié au déploiement de la fibre optique.

Les perspectives pour 2026 apparaissent toutefois moins favorables. Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient pourraient engendrer un nouveau cycle inflationniste, accompagné d'une hausse des taux hypothécaires. En Région bruxelloise, les contraintes budgétaires limitant les investissements publics, conjuguées à la suspension des primes Révolution, pèseront aussi sur la demande.

GRAPHIQUE 10 : Évolution de l'activité du secteur de la construction bruxellois



Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production correspond à une estimation de la valeur ajoutée sur base du chiffre d'affaires des secteurs d'activités (voir encadré 2).

TABLEAU 2 : Évolution de l'activité par branche de la construction en Région bruxelloise

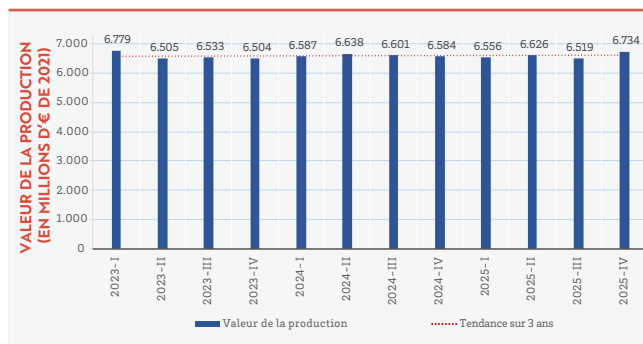
Branches de la construction	Évolution 2024 –2025	Évolution 2019 –2025
Construction de bâtiments et promotion immobilière	10 %	3 %
Génie civil	- 8 %	2 %
Travaux de construction spécialisés	4 %	- 9 %
Ensemble de la construction	6 %	- 4 %

Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA. Note : La valeur de la production correspond à une estimation de la valeur ajoutée sur base du chiffre d'affaires des secteurs.

Les services à la production marquent le pas

Les services à la production génèrent **70 % de la valeur de la production de l'économie marchande bruxelloise**, contre environ 50 % dans le reste de la Belgique. Ce regroupement d'activités adressées aux entreprises englobe notamment l'activité des sièges sociaux, les activités juridiques et comptable, les télécommunications ou encore le commerce de gros.

En 2025, l'activité des services à la production, longtemps principal moteur de la croissance en Région bruxelloise, ne progresse pas (voir graphique 11).

GRAPHIQUE 11 : Évolution de l'activité des services à la production bruxellois

Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production correspond à une estimation de la valeur ajoutée sur base du chiffre d'affaires des secteurs d'activités (voir encadré 2).

Parmi les activités de soutien aux fonctions générales des entreprises, les résultats sont mitigés. Les activités des sièges sociaux et du conseil de gestion ont reculé de 7 % sur un an, alors qu'elles étaient en progression ces dernières années. Les activités juridiques et comptables ont quant à elles résisté en se maintenant à leur niveau de l'année précédente, tout en affichant une hausse de 28 % depuis 2019, confirmant l'attractivité durable de Bruxelles pour ces professions. Les services administratifs de bureau poursuivent pour leur part une trajectoire positive, avec une progression de 3 % sur un an et de 17 % depuis 2019.

Les branches de l'information et de la communication traversent une période de mutation profonde, accélérée notamment par le développement de l'intelligence artificielle.

Après plusieurs années de croissance soutenue, les activités de programmation, conseil et autres services informatiques, marquent le pas avec un recul de 2 % sur un an. Le secteur audiovisuel est davantage sous pression : la production de films, de vidéo et de programmes de télévision recule de 1 % sur un an, accumulant une perte de 17 % depuis 2019. La programmation et la diffusion radio-télévisée, quant à elles, enregistrent une chute de 15 % sur un an.

À contre-courant, le commerce de gros amorce un redressement encourageant en 2025 (+ 7 % sur un an), après s'être largement contracté depuis 2019 (- 7 %).

Enfin, les agences de voyage et voyagistes peinent à maintenir leur activité, avec une baisse de 5 % sur un an et un recul de 11 % depuis 2019. Le conflit au Moyen-Orient risque de fragiliser davantage ce secteur dans les mois à venir.

TABLEAU 3 : Évolution de l'activité des services à la production en Région bruxelloise

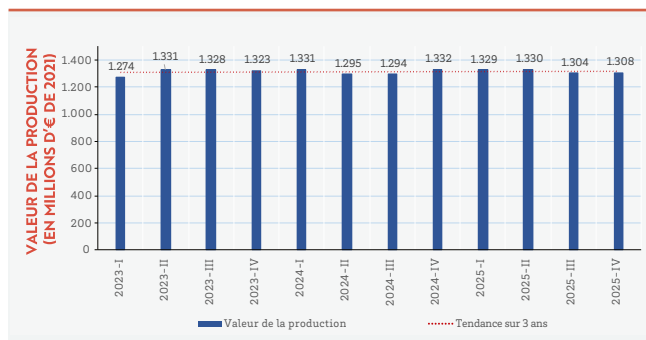
Principales branches des services à la production	Évolution 2024 – 2025	Évolution 2019 – 2025
Activités des sièges sociaux, conseil de gestion	- 7 %	4 %
Activités juridiques et comptables	0 %	28 %
Services administratifs de bureau	3 %	17 %
Programmation, conseil et autres activités informatiques	- 2 %	12 %
Production de films, de vidéo et de programmes de télévisions	- 1 %	- 17 %
Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	- 15 %	- 14 %
Commerce de gros	7 %	- 7 %
Activités des agences de voyage et voyagistes	- 5 %	- 11 %
Ensemble des services à la production	0 %	6 %

Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA. Note : La valeur de la production correspond à une estimation de la valeur ajoutée sur base du chiffre d'affaires des secteurs d'activités.

L'activité des services aux personnes reste stable en 2025

Le secteur des services aux personnes, qui regroupe notamment l'horeca et le commerce de détail, compte pour 14 % de l'économie marchande bruxelloise. Le secteur a une importance comparable dans les deux autres régions belges. **En 2025, la production des services aux personnes se maintient à un niveau stable par rapport à 2024.**

GRAPHIQUE 12 : Évolution de l'activité des services aux personnes bruxellois



Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production correspond à une estimation de la valeur ajoutée sur base du chiffre d'affaires des secteurs d'activités (voir encadré 2).

TABLEAU 4 : Évolution de l'activité par branche des services aux personnes en Région bruxelloise

Principales branches des services aux personnes	Évolution 2024 – 2025	Évolution 2019 – 2025
Restauration	1 %	- 1 %
Hébergement	10 %	- 2 %
Activités sportives, récréatives et de loisirs	- 1 %	12 %
Activités créatives, artistiques et de spectacle	- 2 %	3 %
Commerce de détail (hors automobiles)	1 %	- 10 %
Ensemble des services aux personnes	0 %	- 6 %

Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA. Note : La valeur de la production correspond à une estimation de la valeur ajoutée sur base du chiffre d'affaires des secteurs d'activités.

En 2025, les différents services aux personnes présentent une évolution contrastée.

Parmi les évolutions favorables, le secteur de **l'hébergement affiche la progression la plus marquée, avec une hausse de 10 % sur un an**, soutenue par les investissements importants réalisés en 2023 et 2024. La restauration, quant à elle, enregistre une croissance plus modérée, de l'ordre de 1 % sur un an.

En revanche, plusieurs branches sont en baisse. Les activités sportives, récréatives et de loisirs reculent de 1 % sur un an, tandis que les activités créatives, artistiques et de spectacle accusent une diminution plus prononcée de 2 %.

Enfin, le commerce de détail se stabilise (+ 1 % sur un an), mais demeure nettement inférieur à son niveau de 2019 (- 10 %), traduisant une transformation structurelle du secteur, notamment sous l'effet du développement du commerce en ligne.

2.3 EMPLOI ET CHÔMAGE

Le nombre de salariés bruxellois et le volume de travail qu'ils prestent reculent en 2025

Les données trimestrielles de l'ONSS (corrigées des variations saisonnières) permettent d'analyser l'évolution de l'emploi salarié en Région bruxelloise selon le lieu de domicile jusqu'au quatrième trimestre de 2025. L'emploi salarié est mesuré soit en nombre de travailleurs, soit en équivalents temps-plein (ETP, voir glossaire) qui indiquent l'évolution du volume de travail.

Selon ces chiffres, **le nombre de salariés bruxellois a diminué tout au long de l'année 2025** (voir graphique 13). Au dernier trimestre de 2025, il était inférieur de 1,3 % par rapport au dernier trimestre de 2024. En termes absolus, cela représente **4 500 salariés bruxellois en moins** sur l'ensemble de l'année. Fin 2025, 352 200 résidents bruxellois occupaient un emploi salarié³⁰.

Sur les douze dernières années observées, soit depuis 2014, c'est la première fois qu'une baisse du nombre de salariés bruxellois est enregistrée durant quatre trimestres consécutifs. Si cette baisse s'inscrit sur la totalité d'une année, **son ampleur reste limitée**. Lors de la crise sanitaire, le nombre de salariés bruxellois n'avait reculé que durant deux trimestres consécutifs, mais le recul avait alors atteint 6 900 salariés. **D'un point de vue historique, le nombre de salariés bruxellois reste relativement élevé**. Le nombre moyen de salariés bruxellois en 2025 est légèrement inférieur à celui de 2024, mais demeure supérieur à celui de 2023.

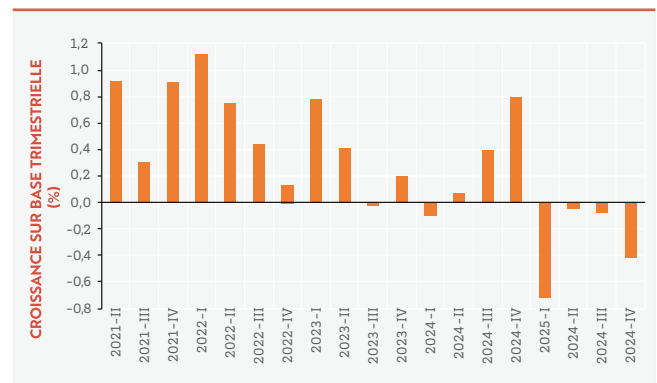
À l'échelle de la Belgique, l'emploi salarié a stagné durant les deux premiers trimestres de 2025, avant de reculer en seconde moitié d'année. Au dernier trimestre de 2025, **le nombre de salariés était ainsi inférieur de 0,3 % par rapport à son niveau un an plus tôt**. En 2025, **le nombre de salariés bruxellois a donc davantage baissé que le nombre de salariés au niveau national**. Cette évolution contraste avec celle observée en 2022, 2023 et 2024, lorsque **l'emploi salarié bruxellois progressait plus rapidement qu'au niveau national**.

À l'image du nombre de salariés, **le volume de travail des salariés bruxellois s'est contracté tout au long de l'année 2025** (voir graphique 14). La baisse du volume de travail est légèrement plus marquée que celle du nombre de salariés. Au dernier trimestre de 2025, le nombre d'ETP était en recul de 1,5 % par rapport au dernier trimestre de 2024, soit 4 400 ETP en moins. Comme pour le nombre de salariés, une baisse du volume de travail sur quatre trimestres consécutifs

est une première sur la période observée (depuis 2014), même si son ampleur demeure limitée.

Au niveau national, le volume de travail des salariés a augmenté aux deux premiers trimestres de 2025 avant de diminuer au second semestre. Au dernier trimestre de 2025, le nombre d'ETP avait diminué de 0,1 % par rapport au dernier trimestre de 2024. Le recul au niveau belge est donc nettement moins marqué qu'en Région bruxelloise.

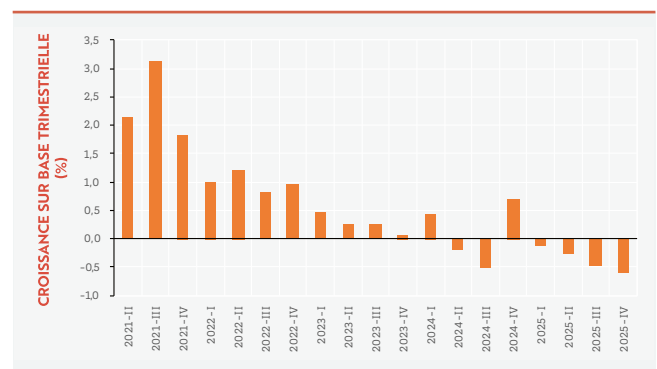
GRAPHIQUE 13 : Taux de croissance du nombre de travailleurs salariés bruxellois



Source : ONSS, calculs IBSA

Note : emploi salarié au lieu de domicile ; données corrigées des variations saisonnières ; en raison d'anomalies techniques dans les données de l'ONSS relatives aux travailleurs salariés selon le lieu de résidence, les données pour la période 2018 – 2020 ne sont pas disponibles actuellement (mai 2026)

GRAPHIQUE 14 : Taux de croissance du nombre d'ETP pour les travailleurs salariés bruxellois



Source : ONSS, calculs IBSA

Note : emploi salarié au lieu de domicile ; données corrigées des variations saisonnières. En raison d'anomalies techniques dans les données de l'ONSS relatives aux travailleurs salariés selon le lieu de résidence, les données pour la période 2018 – 2020 ne sont pas disponibles actuellement (mai 2026)

³⁰ Contrairement aux autres données de l'ONSS présentées dans cette section, le nombre absolu de salariés mentionné ici n'est pas corrigé des variations saisonnières, afin de refléter fidèlement le niveau effectivement observé.

Début 2026, le travail intérimaire atteint un niveau particulièrement bas et les entreprises se montrent pessimistes en matière d'embauche

L'évolution plus récente de l'emploi sur le territoire bruxellois peut être appréhendée grâce à deux sources de données qui sont disponibles rapidement et mises à jour mensuellement :

- › le nombre d'heures prestées par les travailleurs du secteur de l'intérim bruxellois ;
- › les prévisions d'embauche qui ressortent des enquêtes auprès des entreprises.

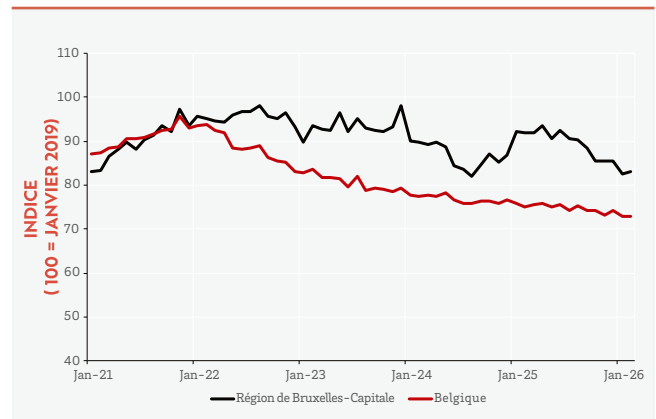
Étant donné leur caractère avancé (voir glossaire), ces deux sources de données permettent également de se faire une idée de l'évolution sur le marché du travail pour les mois à venir.

Après une forte hausse en seconde moitié de 2024, le recours au **travail intérimaire en Région bruxelloise a reculé tout au long de l'année 2025** (voir graphique 15). Le nombre d'heures prestées dans l'intérim bruxellois a diminué de 8 % sur l'ensemble de l'année. Il a encore légèrement reculé en janvier 2026, avant de se stabiliser en février. L'indice du nombre d'heures prestées dans l'intérim bruxellois s'établit ainsi à 83 en février 2026, un niveau comparable à celui d'août 2024. **En dehors du creux enregistré à l'été 2024, il faut remonter à janvier 2021, dans un contexte de fortes restrictions sanitaires, pour retrouver un niveau aussi faible.**

Le recul enregistré à Bruxelles est principalement imputable à l'intérim ouvrier. Sur l'ensemble de l'année 2025, le recours au travail intérimaire est resté relativement stable pour les employés (- 0,2 %), alors qu'il a chuté d'un peu plus de 20 % pour les ouvriers. En fin d'année 2025, l'intérim ouvrier représentait 23 % du nombre total d'heures prestées à Bruxelles, contre 43 % au niveau national.

Au niveau national, le nombre d'heures prestées dans l'intérim a également reculé tout au long de l'année 2025, mais dans une moindre mesure qu'à Bruxelles (- 3,6 %). Contrairement à Bruxelles, il n'y a pas de divergence marquée entre l'évolution de l'intérim employé et ouvrier. L'indice bruxellois reste toutefois nettement supérieur à l'indice national. En février 2026, l'écart entre les deux indices atteignait 10 points, soit un niveau proche de l'écart moyen observé au cours des trois dernières années.

GRAPHIQUE 15 : Indice du nombre d'heures prestées dans l'intérim en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique (janvier 2019 = 100)



Source : FEDERGON, calculs IBSA

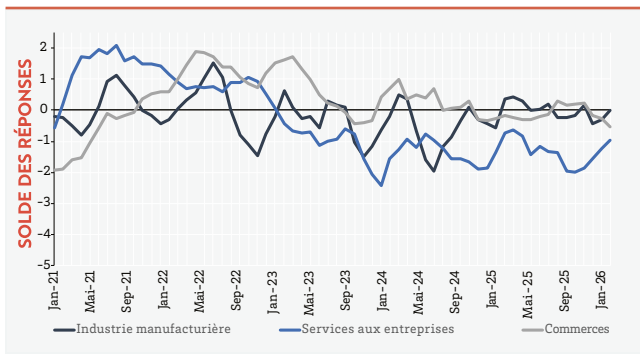
Note : données mensuelles corrigées des variations saisonnières

Le **graphique 16** présente l'évolution des intentions de recrutement pour les trois mois à venir au sein des entreprises bruxelloises actives dans trois secteurs d'activité (services aux entreprises, commerce et industrie). Ces données proviennent des enquêtes de la BNB auprès des entreprises (voir glossaire). Elles indiquent qu'au début de l'année 2026, **les prévisions d'embauche restent globalement fragiles, avec des évolutions contrastées selon les secteurs :**

- › Dans le **commerce**, les entreprises se montrent de plus en plus frileuses à l'idée de recruter en ce début de l'année 2026. Cette évolution contraste avec l'année 2025, durant laquelle les perspectives d'embauche étaient restées relativement stables et proches de leur moyenne de long terme.
- › Dans l'**industrie**, les prévisions d'embauche sont restées globalement stables à un niveau proche de leur moyenne de long terme.
- › Dans les **services aux entreprises**, les prévisions d'embauche se sont légèrement redressées au début d'année 2026. Malgré ce regain d'optimisme, les intentions d'embauche dans le secteur demeurent bien en deçà de leur moyenne de long terme, comme c'est le cas depuis le printemps 2023.

En avril 2026, **les intentions d'embauche se trouvent en deçà de leur moyenne de long terme dans deux des trois secteurs, le commerce et les services aux entreprises.**

GRAPHIQUE 16 : Prvisions d'emploi dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et le commerce en Région de Bruxelles-Capitale, résultats d'enquête



Source : BNB (avril 2026), calculs IBSA

Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit (0 correspond à la moyenne de long terme), moyenne mobile sur 3 mois centré.

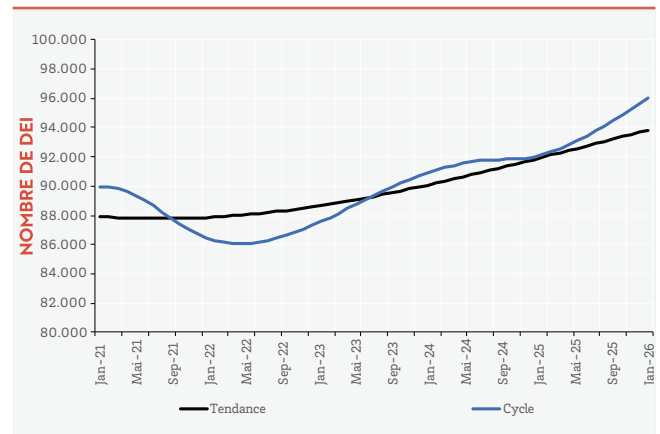
La hausse du chômage s'accélère

En mars 2026, la Région bruxelloise comptait 94 378 personnes de moins de 65 ans inscrites comme demandeurs d'emploi inoccupés (DEI, voir glossaire), selon les chiffres du chômage administratif fournis par Actiris³¹. En glissement annuel (voir glossaire), le nombre de DEI a progressé de 4,7 %, soit 4 200 personnes supplémentaires.

La hausse amorcée en janvier 2023 se poursuit. Entre janvier 2023 et mars 2026, le nombre de DEI a augmenté presque sans interruption (+ 6 400 DEI). Si cette progression semblait ralentir depuis la fin de l'année 2024, elle accélère à nouveau, en particulier depuis le début de 2026. Cette accélération ressort nettement à l'échelle trimestrielle. Au premier trimestre de 2026, le nombre de DEI augmente de 5 % par rapport au premier trimestre de 2025, contre une hausse moyenne de 1,4 % sur l'ensemble des trimestres de 2025.

L'analyse conjoncturelle témoigne également de l'accélération de la hausse du chômage (voir graphique 17). Elle distingue la tendance (mouvement de long terme) du cycle (écarts temporaires autour de la tendance) dans l'évolution du nombre de DEI. Sur le graphique 17, la courbe de la composante cyclique du chômage bruxellois s'était rapprochée de sa tendance de long terme depuis la fin 2024. Depuis le dernier trimestre de 2025, elle repart toutefois à la hausse, creusant à nouveau l'écart au-dessus de cette tendance.

GRAPHIQUE 17 : Évolution conjoncturelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale



Source : Actiris, calculs IBSA

Note : données corrigées des variations saisonnières

Dans le contexte actuel de réforme des allocations de chômage, l'évolution du nombre de DEI inscrits chez Actiris ne peut être commentée sans évoquer les changements réglementaires en cours. La réforme comprend deux volets :

- » D'une part, depuis le 1er mars 2026, les nouvelles demandes d'allocations de chômage sont limitées à deux ans. Les nouvelles demandes d'allocations d'insertion destinées aux jeunes demandeurs d'emploi sont également limitées à un an, contre trois ans auparavant.
- » D'autre part, la réforme prévoit l'exclusion, par vagues successives, d'une partie des bénéficiaires actuels d'allocations de chômage et d'insertion. Selon les estimations de l'ONEM en janvier 2026, un peu plus de 47 000 bénéficiaires bruxellois seraient concernés par une fin de droit à leurs allocations³².

À la date de rédaction, deux vagues d'exclusion ont eu lieu. Celle du 1er janvier 2026 a concerné les bénéficiaires d'allocations de chômage depuis plus de 20 ans ainsi que les bénéficiaires d'allocations d'insertion depuis plus d'un an. Elle a représenté 3 945 Bruxellois exclus, dont 2 946 du chômage et 999 des allocations d'insertion³³. Celle du 1er mars 2026 a concerné les bénéficiaires d'allocations de chômage depuis 8 à 20 ans, soit environ 13 000 personnes à Bruxelles³⁴.

³¹ Depuis janvier 2026, afin de mieux suivre les évolutions du marché du travail liées au relèvement de l'âge légal de la retraite à 67 ans, Actiris inclut dans ses statistiques les personnes inscrites jusqu'à 70 ans, contre 65 ans auparavant. Dans le présent texte, nous continuons toutefois à ne présenter que les statistiques relatives aux inscrits de moins de 65 ans, afin de préserver la comparabilité des données sur l'ensemble de la période observée.

³² Voir référence ONEM (janvier 2026).

³³ Voir références ONEM (avril 2026) et SPP Intégration sociale (mars 2026).

³⁴ Voir référence ONEM (octobre 2025).

Les données d’Actiris ne portent pas uniquement sur les demandeurs d’emploi indemnisés. Elles couvrent l’ensemble des DEI inscrits y compris les demandeurs d’emploi non indemnisés (jeunes en stage d’insertion, demandeurs d’emploi librement inscrits, bénéficiaires du revenu d’intégration inscrits comme demandeurs d’emploi). La perte des allocations n’entraîne pas automatiquement une sortie des statistiques d’Actiris : sauf retour à l’emploi, la personne reste inscrite comme DEI, mais dans une autre catégorie. Après deux mois sans allocations de chômage, elle passe de la catégorie des « demandeurs d’emploi demandeurs d’allocation » (DEDA) à celle des « autres demandeurs d’emploi » (autres DE).

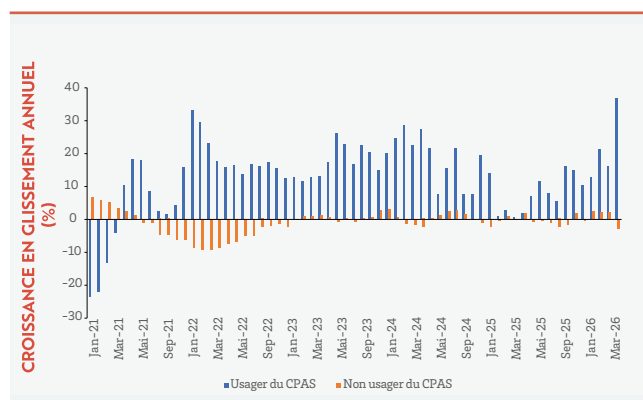
Les chiffres d’Actiris relatifs à l’ensemble des DEI ne diminuent dès lors pas mécaniquement à court terme sous l’effet de la réforme, contrairement aux chiffres de l’ONEM, qui portent sur les seuls demandeurs indemnisés. À plus long terme, les effets de la réforme sur les inscriptions chez Actiris demeurent incertains. Ils dépendront notamment des retours à l’emploi, des reports vers d’autres régimes de protection sociale (principalement le CPAS) et de la décision des personnes concernées de rester ou non inscrites auprès d’Actiris malgré la perte de leurs allocations. **À ce stade, le recul disponible reste trop limité pour tirer des conclusions robustes sur les effets de la réforme mise en place par le gouvernement fédéral.**

Pour l’instant, les chiffres d’Actiris de mars 2026 permettent tout juste d’observer une baisse du nombre de DEDA (les demandeurs d’emploi recevant des allocations) liée en grande partie à la vague d’exclusion de janvier 2026. En mars 2026, le nombre de DEDA enregistre un recul de 6 % en glissement annuel, soit 2 900 DEI. Ce recul apparaît remarquable au regard des évolutions observées ces dernières années : sur 2024 et 2025, la baisse la plus marquée en glissement annuel n’avait pas dépassé - 3,5 %. **La baisse observée en mars apparaît donc exceptionnelle, reflétant bien les pertes d’allocations liée à la première vague d’exclusion du chômage.**

Dans le prolongement de la baisse du nombre de DEDA, les premiers effets de la réforme se manifestent également par une hausse significative du nombre DEI inscrits percevant une aide du CPAS en mars 2026 (graphique 18). En glissement annuel, le nombre de DEI usagers du CPAS (soit en complément de leurs allocations de chômage, soit comme seul revenu) a progressé de 37 %. Leur nombre augmentait de manière continue en glissement annuel depuis mai 2021, passant de 10 450 à 23 700 entre mai 2021 et mars 2026. Cependant, la hausse moyenne sur la période 2022-2025 n’était que de 15 %. Dans le même temps, le nombre de DEI non-usagers du CPAS est resté relativement stable, autour d’une moyenne de 74 500. **Le rythme observé en mars 2026 apparaît donc sensiblement plus soutenu que celui des années précédentes** donnant une première indication de l’effet de la réforme.

Cette augmentation du nombre de DEI usagers du CPAS est corroborée par les chiffres provisoires du SPP Intégration sociale. Selon ceux-ci, à Bruxelles, 40 % des personnes exclues du chômage et 20 % des personnes exclues des allocations d’insertion lors de la vague de janvier 2026 se sont tournées vers le CPAS. Cela représente un total de 1 412 personnes³⁵. Selon la KU Leuven, l’afflux vers le CPAS attendu lors des vagues suivantes serait plus limité. Trois facteurs sont avancés : une composition familiale moins compatible avec les conditions d’accès, une plus grande proximité au marché du travail et le durcissement des conditions d’accès au RIS à partir du 1er mars 2026³⁶.

GRAPHIQUE 18 : Évolution du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par statut au CPAS



Source : Actiris, calculs IBSA

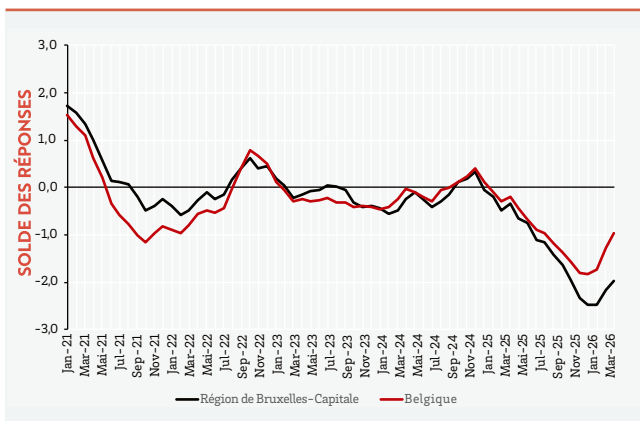
En parallèle de la hausse du nombre de DEI, les emplois disponibles (hors intérim) continuent de reculer à Bruxelles. D’après l’enquête trimestrielle de Statbel sur les emplois vacants (voir glossaire), la Région bruxelloise comptait 17 339 emplois vacants (hors intérim) au dernier trimestre de 2025. Cela représente une baisse de 14 % en glissement annuel. Cette évolution confirme la tendance observée depuis le troisième trimestre de 2022. Après avoir fortement progressé entre le dernier trimestre de 2020 et le deuxième trimestre de 2022, le nombre d’emplois vacants revient à un niveau proche de celui observé entre 2017 et 2019. À titre indicatif, la moyenne bruxelloise s’élevait alors à 17 500 postes vacants. La baisse du nombre d’emplois disponibles combinée à l’augmentation du nombre de DEI reflète une détente relative des tensions sur le marché du travail bruxellois du point de vue de l’employeur. La hausse du ratio demandeurs d’emploi par poste vacant suggère, en théorie, qu’il devient plus facile pour les entreprises de trouver la personne adéquate. Toutefois, ce ratio reste faible dans une perspective historique ce qui indique des tensions persistantes sur le marché du travail bruxellois. En outre, ce ratio ne dit rien sur les éventuelles inadéquations entre les profils recherchés par les entreprises et les profils disponibles parmi les DEI.

³⁵ Voir référence SPP Intégration sociale (mars 2026).
³⁶ Voir référence Verwimp, P. et De Wilde, M. (avril 2026).

Dans ce contexte conjoncturel peu favorable sur le marché du travail, les enquêtes mensuelles de la BNB (voir glossaire) révèlent un pessimisme croissant dans le chef des ménages bruxellois.

Les attentes relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois se sont dégradées au début de l'année 2026 (voir graphique 19), tant au niveau bruxellois que belge. Elles restent toutefois nettement inférieures à leur moyenne de long terme suite au regain d'optimisme observé tout au long de 2025. Le fait qu'un certain optimisme persiste encore peut probablement en partie s'expliquer par la réforme concernant la limitation des allocations de chômage. Au regard des déclarations politiques et des intentions affichées à ce propos, les ménages semblent en effet anticiper une évolution plus favorable du chômage dans les mois à venir.

GRAPHIQUE 19 : Prévisions relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois, résultats d'enquête



Source : BNB (avril 2026), calculs IBSA

Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit (0 correspond à la moyenne de long terme), moyenne mobile sur 3 mois. Une augmentation (diminution) du solde indique une détérioration (amélioration) des prévisions en matière de chômage.

GLOSSAIRE

› Activité économique

Dans cette publication, l'évolution de l'activité économique est appréhendée via deux mesures :

- **Le Produit Intérieur Brut (PIB)** : Cet indicateur permet de mesurer les richesses créées au cours d'une période donnée. Cette richesse correspond à la valeur de la production diminuée des coûts intermédiaires (valeur des achats).
- **Le chiffre d'affaires (CA)** : Il correspond à la valeur de la production (valeur des ventes) au sein des secteurs de l'économie marchande non financière. Cette mesure permet d'appréhender l'activité économique sous certaines limites :
 - Un périmètre limité : Seule l'évolution de l'activité des secteurs de l'économie marchande non financière est appréhendée via cette mesure. En Région de Bruxelles-Capitale, ces secteurs génèrent 47 % de la création de richesse totale de la Région.
 - Une mesure très imparfaite de la création de richesse : D'un secteur à l'autre ou d'une période à l'autre, un même montant de chiffre d'affaires peu représenter une création de richesse différente parce que les coûts intermédiaires varient.

› Centré-réduit

Centrer-réduire une variable consiste à soustraire son espérance à chacune de ses valeurs initiales et à diviser toutes ses valeurs par son écart-type. Cela permet d'obtenir des données indépendantes de l'unité ou de l'échelle choisie mais également des variables ayant même moyenne de même dispersion. On peut dès lors comparer plus aisément les variations.

› Contribution à la croissance (en pp)

La contribution à la croissance d'une composante C à un agrégat A est définie comme le produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

La formule pour la contribution à la croissance d'une composante C à un agrégat A au temps t, est la suivante :

$$\frac{C_t - C_{t-1}}{A_{t-1}}$$

Son résultat est exprimé en point de pourcentage (pp). Son résultat est exprimé en point de pourcentage (pp).

› Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi. (Source : Actiris)

› Équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré les différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travaillées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Ainsi par exemple, un travailleur à temps plein (soit 40 heures par semaine) correspond à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine correspond à 0,5 ETP. Le nombre de travailleurs d'une entreprise, d'une activité ou d'un pays peut être additionné et exprimé en équivalents temps plein. (Source : Eurostat)

› Emploi intérieur

Emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisées dans ce Baromètre pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière (ex. L'Enquête sur les Forces de Travail). La mesure de l'emploi intérieur diffère selon la source sur laquelle elle repose. Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre les différentes sources : nature des données (administratives ou sur base d'enquête), prise en compte ou non des emplois internationaux, concept de travail utilisé, moment de la mesure, manière de comptabiliser le travail des étudiants, estimation du travail au noir, etc. À ne pas confondre avec la population active occupée d'une région qui regroupe l'ensemble des travailleurs résidents dans cette région.

› Enquêtes de la BNB auprès des consommateurs

Chaque mois, la BNB interroge un échantillon variable de 1 850 ménages belges dont 350 bruxellois. Cette enquête, harmonisée au niveau européen, sonde les consommateurs quant à leur perception du climat économique futur et leurs intentions en matière d'épargne et de dépenses. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique est ensuite calculé sur base des soldes des réponses portant sur les prévisions des consommateurs quant à la situation économique et au chômage ainsi qu'à leurs épargne et situation financière personnelles au cours des douze prochains mois.

› Enquêtes de la BNB auprès des entreprises

Chaque mois, la BNB interroge un panel fixe d'environ 5 000 entreprises belges sur l'état actuel de leurs activités ainsi que sur leurs prévisions à court terme. Les questions portent sur l'appréciation des stocks et carnet de commandes, l'évolution de ces derniers ou encore les prévisions en matière d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique de confiance des entreprises est ensuite calculé sur base des soldes de réponses obtenus. Celui-ci est un indicateur pondéré, basé sur 14 questions posées aux entreprises et donnant un poids de 65 % aux réponses des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, 15 % à celles des entreprises actives dans la construction, 15 % à celles des entreprises actives dans les services aux entreprises et 5 % à celles des entreprises actives dans le commerce.

› Enquête trimestrielle sur les postes vacants

Chaque trimestre, Statbel interroge un échantillon de 11 000 entreprises belges ayant au moins un salarié sur les emplois vacants au sein de leur structure. Cette enquête répond aux besoins statistiques de la Commission européenne. Les emplois vacants y sont définis comme des postes nouvellement créés, non pourvu ou qui deviendront vacants sous peu, pour lesquels l'employeur entreprend de chercher activement un candidat hors de son entreprise. Les données sont récoltées par secteur d'activité, par région d'implantation et par classe de taille des entreprises. Sur les 11 000 entreprises interrogées, un peu moins de 2 000 ont leur siège social en Région bruxelloise. L'enquête ne prend pas compte les ménages, les indépendants ainsi que les organisations et organismes extraterritoriaux (ambassades, consulats, institutions européennes, OMD, OTAN...). La statistique des emplois vacants donne des informations sur la demande non satisfaite de main-d'œuvre. Les informations sur les emplois vacants sont utilisées pour l'analyse du cycle économique et l'évaluation des inadéquations sur le marché du travail.

› Glissement annuel (en %)

Une évolution en glissement annuel compare la valeur d'une grandeur à deux dates séparées d'un an. Ainsi, à partir de données trimestrielles, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de croissance en glissement annuel} = \frac{X_T - X_{T-4}}{X_{T-4}}$$

› Glissement trimestriel (en %)

Une évolution en glissement trimestriel compare la valeur d'une grandeur à un trimestre d'intervalle. Ainsi, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de croissance en glissement trimestriel} = \frac{X_T - X_{T-1}}{X_{T-1}}$$

› Indicateur avancé

Un indicateur dont l'évolution précède les évolutions économiques attendues, comme par exemple l'indicateur de la confiance des entreprises.

› Point de pourcentage (pp)

Le point de pourcentage est l'unité de la différence absolue entre deux chiffres exprimés en pourcents. Ainsi, entre un taux de chômage de 12,3 % une année et de 15,6 % une autre, la différence est de 3,3 points de pourcentage.

› Pouvoir d'achat des ménages

Le **revenu disponible** des ménages représente le revenu dont un ménage dispose pour consommer et épargner. C'est la somme :

des revenus tels que les salaires et traitements ;
des prestations sociales (pensions, allocations chômage...);
des revenus financiers ; diminuée de tout impôt et cotisation sociale.

Le revenu disponible est exprimé en **termes réels** lorsqu'il est ajusté pour éliminer les effets de variation des prix d'une année à l'autre.

Le **pouvoir d'achat** des ménages est estimé comme le **revenu disponible réel par habitant**.

RÉFÉRENCES

- › BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (novembre 2025). « Bulletin Économique, numéro 7/2025 », Banque Centrale Européenne.
- › BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (décembre 2025). « Projections macro-économiques pour la zone euro établies par les services de l'Eurosystème », Banque Centrale Européenne.
- › BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (février 2026). « Bulletin Économique, numéro 1/2026 », Banque Centrale Européenne.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (mars, 2026). « Rapport 2025 - Développements économiques et financiers », BNB.
- › BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (février 2026). « Budget économique 2026 - Perspectives économiques 2027-2031 de février 2026 », BFP.
- › BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (mai 2026) « Indice des prix à la consommation - Prévisions d'inflation », BFP.
- › COMMISSION EUROPÉENNE (novembre 2025). « European Economic Forecast, Autumn 2025 », Commission Européenne.
- › FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (octobre 2023) « Perspectives de l'économie mondiale, Octobre 2023 : Reprise : des situations divergentes à gérer », FMI.
- › FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (juillet 2025) « Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2025 : Économie globale : Une résilience précaire dans un environnement toujours incertain », FMI.
- › FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (octobre 2025) « Perspectives de l'économie mondiale, Octobre 2025 : Économie globale : Une résilience précaire dans un environnement toujours incertain », FMI.
- › FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (janvier 2026) « Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2026 : Face à des forces divergentes, l'économie mondiale reste stable », FMI.
- › FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (avril 2026a) « Perspectives de l'économie mondiale, avril 2026 : L'économie mondiale menacée par la guerre », FMI.
- › FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (avril 2026b) « IMF Blog, avril 2026 : L'Europe doit se réformer sous tension », FMI.
- › ING (2026). « Forecasts – Our global economic and financial forecasts », ING. En ligne : <https://think.ing.com/forecasts/>
- › KBC (avril, 2026). « Perspectives Économiques », KBC.
- › OCDE (décembre 2025). « Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2025 Numéro 2 - Une croissance résiliente, mais de plus en plus fragile », OCDE.
- › OCDE (mars 2026). « Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire ; La résilience à l'épreuve », OCDE.
- › ONEM (octobre 2025). « Les prochaines lettres d'avertissement sur la fin du droit au chômage seront envoyées à partir du 13 octobre », ONEM.
- › ONEM (janvier 2026). « Suivi de la limitation du droit dans le temps – Situation au 31 janvier 2026 », ONEM. En ligne : Suivi de la limitation dans le temps du droit
- › ONEM (avril 2026). « Chiffres fédéraux des chômeurs indemnisés – Février 2026 », ONEM. En ligne : Chiffres fédéraux des chômeurs indemnisés - Février 2026
- › SPP INTÉGRATION SOCIALE (mars 2026). « Statistiques des bénéficiaires d'un revenu d'intégration – bénéficiaires exclus des allocations de chômage et d'insertion », SPP INTÉGRATION SOCIALE. En ligne : Statistiques des bénéficiaires d'un revenu d'intégration – bénéficiaires exclus des allocations de chômage et d'insertion
- › Verwimp, P. et De Wilde, M. (avril 2026). « Doorstroom van werkloosheidsverzekering naar leefloon: profiel, beschrijving en schatting op basis van de eerste fase », Policy Brief nr. 1. HIVA-KU Leuven.

LISTE DES TABLEAUX

- › Tableau 1 : Évolution de la production par branche industrielle en Région bruxelloise
- › Tableau 2 : Évolution de l'activité par branche de la construction en Région bruxelloise
- › Tableau 3 : Évolution de l'activité des services à la production en Région bruxelloise
- › Tableau 4 : Évolution de l'activité par branche des services aux personnes en Région bruxelloise

LISTE DES GRAPHIQUES

- › Graphique 1 : Évolution du PIB (en prix constants)
- › Graphique 2 : Contribution des différentes composantes des dépenses à la croissance trimestrielle du PIB en Belgique
- › Graphique 3 : Évolution des prix du pétrole et du gaz depuis janvier 2020
- › Graphique 4 : Évolution de l'activité du secteur marchand bruxellois
- › Graphique 5 : Évolution des investissements des activités marchandes bruxelloises
- › Graphique 6 : Confiance des entrepreneurs dans les services aux entreprises et la commerce
- › Graphique 7 : Confiance des consommateurs
- › Graphique 8 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête
- › Graphique 9 : Évolution de l'activité de l'industrie manufacturière bruxelloise
- › Graphique 10 : Évolution de l'activité du secteur de la construction bruxellois
- › Graphique 11 : Évolution de l'activité des services à la production bruxellois
- › Graphique 12 : Évolution de l'activité des services aux personnes bruxellois
- › Graphique 13 : Taux de croissance du nombre de travailleurs salariés bruxellois
- › Graphique 14 : Taux de croissance du nombre d'ETP pour les travailleurs salariés bruxellois
- › Graphique 15 : Indice du nombre d'heures prestées dans l'intérim en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique (janvier 2019 = 100)
- › Graphique 16 : Prévisions d'emploi dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et le commerce en Région de Bruxelles-Capitale, résultats d'enquête
- › Graphique 17 : Évolution conjoncturelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale
- › Graphique 18 : Évolution du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par statut au CPAS
- › Graphique 19 : Prévisions relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois, résultats d'enquête

